



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DE 3^{ème} CATÉGORIE ET / OU UNE PETITE RESTAURATION

Le code de la Santé Public L3334-2 autorise 5 débits de boissons temporaires par année civile aux Associations non sportives et 10 débits de boissons temporaires par année civile aux Associations sportives agréées s'ils ont lieu dans une enceinte sportive L3335-4.

NOM de L'ASSOCIATION : _____

NUMERO D'AFFILIATION A LA JEUNESSE & SPORT : _____

NOM du REPRÉSENTANT : _____ QUALITÉ : _____

ADRESSE : _____ CP : _____ VILLE : _____

 : _____ @ : _____

**Formulaire à retourner à la Police Municipale minimum 15 jours avant la date prévue du débit de boissons
(Toute demande ne respectant pas ce délai sera automatiquement refusée)**

Votre demande concerne :

- un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie
- une petite restauration temporaire

A l'occasion de : _____

Lieu : _____

Date : _____ Horaires : de _____ à _____

Fait à : _____ le :

Signature :